

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 14 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Paul QULICHINI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Pierre ANTONETTI, Zélia BERQUEZ, Pierre QUILICHINI, Caroline CUCCHI, Gabriele VAUTRIN
Présents : 8	
Votants : 11	
	Etaient représentés : Paul GIUDICELLI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI
	Etaient absents : Mathieu CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Jean-Vincent TOMASI
	Secrétaire de séance : Florence BOILET
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Demande de subvention relative à l'adressage postal

- **phase 1 dédiée à l'élaboration d'un rapport méthodologique, d'un audit et de conseils et à la réalisation du plan d'adressage**
- **phase 2 dédiée à l'acquisition des supports signalétiques et à l'organisation de la communication, l'information des administrés et les envois.**

Monsieur le maire, rappelle au conseil municipal la décision communale relative à une démarche d'adressage postal conventionnée le 6 juillet 2020 ainsi que la délibération n°2021-17 du conseil municipal du 2 avril 2021 portant sur l'adressage des voies de la commune.

Vu les éléments tarifaires présentés par les services de la poste, le financement du projet est proposé comme suit :

Désignation	Montant HT	
Rapport méthodologique / Audit et conseil Plan d'adressage	6 600,00 €	
Supports signalétiques (numéros de maison en email, plaques et panneaux de rues en email + poteaux) Communication / information des administrés	9815,24 € 2122,80 €	
Plan de financement (montant total HT : 18 538, 00 euros)	Taux	Financements attendus
Part communale : 20 % du projet soit 3 707,61 € TVA 3 707 ,61 €	20 %	3 707,61€
	TVA	3 707,61 €
	Total part communale	7 415,22 €
Collectivité de Corse	80 %	14 830,43 €

Où le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré,
Le conseil municipal,

DECIDE


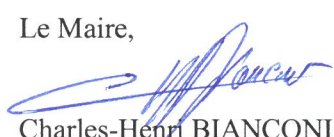
Article 1 : de solliciter la Collectivité de Corse dans le cadre du projet du nouvel adressage postal pour l'établissement des plans et l'acquisition des différents supports signalétiques pour les voies, les habitations et bâtiments de la commune.

Une partie du projet est dédié à la communication et l'information des administrés sur les modalités inhérentes au nouvel adressage à Pianottoli-Caldarello.

L'ensemble du projet s'élevant à 18 538,04 € HT, la commune requiert la participation de la CDC à hauteur de 14 830,43 €.

Article 2 : de préciser que la commune a inscrit au budget prévisionnel sur ses fonds propres une dépense de 7 415,22 € pour couvrir 20 % HT de la totalité du projet auxquels s'ajoute la TVA.

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 29/06/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le 28 juin 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/06/2021  Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI
--	--